

**RAPPORT
DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL**

**SUR SA GESTION
AU COURS
DE L'EXERCICE 2019**

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous présenter, conformément aux dispositions légales en la matière, notre rapport sur la gestion de l'année écoulée et soumettre à votre approbation les comptes de la bourse communale arrêtés au 31 décembre 2019.

INTRODUCTION

Le rapport de gestion a pour but de renseigner le Conseil communal, en toute objectivité et de manière succincte, sur les activités de l'administration communale. Il résume les faits particuliers de l'année concernée sans mentionner les intentions de la Municipalité pour les exercices à venir, ni les projets à l'étude ou en cours.

CONSEIL COMMUNAL

La composition du Bureau du Conseil est la suivante au 31 décembre 2019

Président	Monsieur	HAYOZ	Manuel
1er V-Président			
2ème V-président			
Scrutatrices	Madame Madame	FAVROD STETTLER	Sandra Laurence
Scrutatrice suppléante	Madame	FAVROD	Lysiane
Scrutateur suppléant	Monsieur	SALAZAR	Francisco
Secrétaire	Madame	BERNARD	Esther

MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

AU 31 DECEMBRE 2019

Mme	AUBERSON	Muriel	M.	GRANGIER	Derek
M.	BARMETTLER	Ferdinand	Mme	GUTKNECHT	Fabienne
M.	BERNARD	Daniel	M.	HAYOZ	Manuel
Mme	BERNARD	Esther	M.	LÖCHEL FAVROD	Franck
M.	BISELX	Marcel	M.	MEIER	Thomas
Mme	BRÖNNIMANN	Gabrielle	Mme	NIETO	Catherine
M.	BRÖNNIMANN	Laurent	M.	NIETO	Julio
M.	CARREL	Christophe	M.	PELLET	Yves
Mme	CARREL	Sylvie	M.	PERNET	Gérard Etienne
M.	CHATELAN	Nicolas	M.	RIES	Willi
Mme	DÄNZER	Dominique	M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
Mme	DÄNZER	Joëlle	M.	STETTLER	Claude-Alain
Mme	DAPPLES DÜNNER	Antoinette	Mme	STETTLER	Laurence
Mme	DUFAUX	Sonia	M.	TERRETTAZ	Jean-Luc
M.	DUMONT	Alain	M.	TROLLUX	Guillaume
Mme	FAVROD	Lysiane	Mme	TROLLUX DA CAMPO	Gaëlle
Mme	FAVROD	Sandra			
M.	GIRARDIN	Pierre-André			
				Total	34 membres

SUPPLEANTS

Monsieur	JORDAN	Jacques		5	
Monsieur	PIOTUCH	Nicolas		6	

Commissions du CONSEIL COMMUNAL

AU 31 DECEMBRE 2019

COMMISSION DES FINANCES ET DE GESTION	M.	BERNARD	Daniel
	M.	CARREL	Christophe
	M.	DUMONT	Alain
	Mme	FAVROD	Lysiane
	M.	PERNET	Gérard Etienne
	M.	GRANGIER	Derek, suppl.

COMMISSION D'URBANISME	M.	CHATELAN	Nicolas
	M.	PELLET	Yves
	M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
	M.	STETTLER	Claude-Alain
	M.	TERRETTAZ	Jean-Luc

EPUDEHL	M.	BARMETTLER	Ferdinand
	M.	BRÖNNIMANN	Laurent
	M.	CARREL	Christophe
	Mme	GUTKNECHT	Fabienne
	M.	STETTLER	Claude-Alain

RECOURS D'IMPÔT	M.	BARMETTLER	Ferdinand
	M.	MEIER	Thomas
	M.	PERNET	Gérard Etienne
	M.	TERRETTAZ	Jean-Luc

Membre délégué au Groupement forestier des Agittes (GFA)

M.	BERNARD	Daniel
----	---------	--------

Membre délégué au Conseil d'établissement scolaire

Mme	TROLLUX DA CAMPO	Gaëlle
-----	------------------	--------

**DECISIONS ESSENTIELLES PRISES PAR LE
CONSEIL COMMUNAL AU COURS DE SES
03 SEANCES TENUES EN 2019**

JEUDI 20 JUIN 2019

Rapport de gestion et comptes 2018

Les comptes bouclés au 31 décembre 2018 s'établissent comme suit :

Recettes : fr. 6'442'608.04

Dépenses : fr. 6'414.089.18

L'excédent de recettes de l'exercice est de fr. 28'518.86, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 48'962.45. Les amortissements obligatoires et complémentaires s'élèvent respectivement à fr. 501'350.- et fr. 835'296.90.-. La marge d'autofinancement est de fr. 1'900'910.25.

Adoption du Rapport de gestion et comptes 2018

M. le Président procède en premier lieu à l'adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2018. Les comptes sont adoptés à l'unanimité, à main levée. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

M. le Président procède ensuite à l'adoption du rapport de gestion. A l'unanimité, à main levée, l'assemblée accepte de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion relative à l'année 2018.

Nomination du bureau

M. Manuel Hayoz ainsi que Mme Sandie Nicaty acceptent de renouveler leur fonction, respectivement de Président de 1^{ère} Vice-Présidente. Il n'y a pas d'autre candidat pour le poste de 2^{ème} Vice-Président.

Mmes Sandra Favrod et Laurence Stettler, ainsi que Mme Lysiane Favrod et M. Francisco Salazar acceptent de renouveler leur mission en tant que, respectivement scrutatrices et scrutatrice/scrutateur-suppléant. Mme Gaëlle Trollux Da Campo est nommée déléguée au sein de la Commission consultative intercommunale des écoles, en remplacement de M. Manuel Hayoz.

Sont également à l'ordre du jour, la nomination des membres de la commission d'impôt (3 membres et un suppléant) constituée de MM. Jean-Luc Terrettaz, Thomas Meier, Gérard Etienne Pernet et Ferdinand Barmettler, suppléant.

Une commission ad hoc pour l'étude des nouveaux statuts de la protection civile (3 membres et 1 suppléant) est composée de MM. Chatelan Nicolas, Grangier Derek, Pellet Yves et Guillaume Trollux, suppléant.

Quelques conseillères/conseillers sont disposés à renforcer le bureau lors du dépouillement des prochaines élections fédérales du 20 octobre. Il s'agit de Mmes Catherine Nieto, Joëlle Daenzer, Gabrielle Bronnimann, Dominique Daenzer et MM Derek Grangier, Nicolas Chatelan.

JEUDI 10 OCTOBRE 2019

En préambule de la séance, M. Xavier Pichon, directeur des carrières d'Arvel SA présente un intéressant diaporama informatique représentant le site des carrières d'Arvel, accompagné d'explications, notamment sur les méthodes de travail, le développement des projets et le financement.

M. Daenzer apprend au Conseil que les statuts de l'ASPIHL ont été refusés une deuxième fois. Acceptés par les communes de Noville, Chessel et Rennaz, ils ont été refusés par celle de Roche et n'ont pas été présentés devant le Conseil à Villeneuve, alors que le projet y avait été préalablement accepté. Une séance entre la direction des écoles, les syndicats et les municipaux en charge du dossier aura lieu le 31 octobre prochain afin de trouver des solutions.

Préavis No 01-2019, du 10 septembre 2019, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020

La COFIGE, après analyse du préavis et discussion autour du bien-fondé du maintien du taux d'imposition à 78,5 % a proposé des amendements, notamment que le taux d'imposition pour l'année 2020 soit fixé à 74% compte tenu des réserves et provisions accumulées ces dernières années, de l'augmentation de différentes taxes liées aux ordures ménagères, à la distribution de l'eau et de la nouvelle répartition canton-communes des mesures de la RIE III.

Après éclaircissements de la part du Syndic Pierre-Alain Karlen qui déclare que la Municipalité est opposée à cet amendement, les arguments de la commission étant incomplets voire inexacts pour certains, le préavis est accepté à la majorité, à main levée. Il y a 16 avis pour, 9 abstentions, aucun avis contraire.

Nomination d'un membre suppléant de la COFIGE

Tout d'abord, M. le Président adresse ses remerciements à M. Laurent Brönnimann, pour le travail effectué au sein de la COFIGE. M. Derek Grangier est proposé. Ce dernier est élu à l'unanimité par acclamation de l'assemblée.

VENDREDI 06 DECEMBRE 2019

Préavis No 02-2019, du 11 novembre 2019, relatif à la demande de crédit pour la réfection et l'assainissement énergétique du Collège/Maison de commune

Monsieur M. Stéphane Verdon, représentant du bureau B + C ingénieurs SA, entreprise mandatée afin d'effectuer une analyse sur l'état actuel du bâtiment et évaluer les travaux de réfection nécessaires à une rénovation adéquate de cette bâtisse historique, donne des informations techniques sur les travaux projetés. Il chiffre les économies d'énergie qui seraient réalisées.

M. Pierre-André Girardin, Président de la Commission ad hoc, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions du Préavis no 02-2019 du 11 novembre 2019 tel que présenté.

La Commission des Finances et de Gestion propose de refuser les conclusions du Préavis, compte tenu des prévisions financières.

Le Conseil communal de Noville décide :

1. D'accepter le Préavis no 02-2019 du 11 novembre 2019 relatif à la demande de crédit pour la réfection et l'assainissement énergétique du Collège/Maison de Commune tel que présenté.
2. D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux ;
3. D'octroyer à cet effet, à la Municipalité, un crédit d'investissement de CHF 492'000.-
4. De financer ces travaux par un prélèvement de CHF 300'000.- sur le fonds de réserve pour travaux futurs no 9282.9.
5. D'autoriser la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour un montant de CHF 492'000.-.
6. D'amortir l'investissement net de CHF 192'000.- à raison de CHF 6'400.- par an sur une durée de 30 ans, dès le budget 2021.

Les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité, il y a 17 voix pour, 6 avis contraires et 1 abstention.

Préavis No 03-2019, du 11 novembre 2019, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2020

Le Syndic relève la très mauvaise surprise venue d'une annonce du transporteur VMCV qui nous facture, sans avis préalable, une participation au déficit de la compagnie de CHF 247'501.00, ce qui représente pour notre commune, l'équivalent de 7,7 points d'impôt. M. Karlen relève que, en raison du manque d'information de la part des VMCV, notre commune a reçu plusieurs décomptes complémentaires conséquents, au moment de l'établissement du budget.

Il y a également la participation financière de CHF 350'000.- à charge de la commune concernant les arrêts situés sur son territoire (génie civil, abribus, marquage, électricité etc.)

Sur le plan de la fiscalité, la perte d'impôts sur les personnes morales, liée à l'introduction de la RIE III, s'élève à CHF 120'000.- pour le prochain exercice et la compensation cantonale unique n'aura été versée qu'en 2019.

La COFIGE propose d'amender le compte 18.352.00 concernant les frais de CHF 247'501.- des VMCV ainsi que le compte 22.452.02 « péréquation – complément VMCV » de CHF 83'435.-. Cette proposition permettrait à la Municipalité d'entamer des discussions au sujet du montant exorbitant qui nous est facturé.

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande d'adopter les conclusions du Préavis No 03-2019 relatif au Budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2020 tel qu'amendé soit d'amender le compte 18.352.00 concernant les frais de CHF 247'501.- des VMCV ainsi que le compte 22.452.02 « péréquation – complément VMCV » de CHF 83'436.- ce qui ramène le déficit à CHF 218'890.20.

Le Conseil communal de Noville décide, sous réserve de dispositions légales nouvelles :

- D'adopter le budget de fonctionnement 2020 tel qu'amendé et bouclant sur un excédent de charges de CHF 218'890.20 ;
- De prendre acte du budget d'investissement 2020 tel que présenté, d'un montant total de CHF 1'650'800.00.

Les conclusions du Préavis No 03-2019 telles qu'amendées sont adoptées à l'unanimité, à main levée. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES

VOTATION FEDERALE DU 10 FEVRIER 2019

Initiative populaire «Stopper le mitage - pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)»?

Refusée à 77.92 % à Noville (CH : refusée à 63.7%). Taux de participation 38.2%

VOTATION FEDERALE DU 19 MAI 2019

Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) ?

Accepté à 82.28 % à Noville (CH : accepté à 66.4%) Taux de participation 40.75%

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)?

Accepté à 56.54 % à Noville (CH : accepté à 63.7%) Taux de participation 40.75%

ELECTION AU CONSEIL DES ETATS DU 20 OCTOBRE 2019

Aucun candidat n'a été élu au 1^{er} tour.

Taux de participation 42.51 %

Election au Conseil national du 20 octobre 2019

Le Parti socialiste vaudois a obtenu	5 sièges
Le PVL - les vert'libéraux ont obtenu	2 sièges
L'UDC Vaud a obtenu	3 sièges
Les Vertes. Mouvement écologiste vaudois	4 sièges
PLR. Les Libéraux-Radicaux	5 sièges
Total	19 sièges

Dimanche 10 novembre: second tour des élections fédérales au Conseil des Etats
Sont élus : Olivier FRANÇAIS et Adèle THORENS GOUMAZ

ADMINISTRATION ET PERSONNEL COMMUNAL

La Municipalité se doit de relever avec satisfaction l'importance ainsi que la bienfaisance de tous les travaux entrepris ou encore en cours d'exécution. Les procédures administratives deviennent toujours plus lourdes et compliquées. De nombreux querulents se manifestent souvent avec véhémence et recourent quasi systématiquement à des services juridiques ou des avocats. De plus, la volonté centralisatrice de l'État, ainsi que les contraintes qu'exercent certains services pléthoriques développant des thérapies d'occupation, ne simplifient aucunement la tâche des administrations communales. En effet, les compétences des communes sont de plus en plus réduites et le fait de ne plus avoir de prérogatives s'avère parfois frustrant pour les édiles qui souhaitent développer des projets et s'engager sur de nombreux dossiers.

Aussi, voulons-nous être reconnaissants envers nos collaborateurs des services communaux administratifs et techniques, ainsi que ceux qui sont sur le terrain, pour leur disponibilité et leur efficacité que tous les concitoyens sauront apprécier à leur juste valeur.

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a tenu 35 séances, fixées le lundi matin. Les municipaux, déjà bien chargés par de nombreuses séances ont assisté à de nombreuses conférences, réunions, manifestations, séances d'information et de travail, entretiens, réunions ou visites de chantiers, réunions intermunicipales, interrégionales, cantonales, et intercantionales, assemblées générales, comité de pilotage, comités directeurs, conseils d'établissements, entrevues avec diverses commissions, etc.

COLLABORATIONS RÉGIONALES (district et canton)

Primordiales, les collaborations intercommunales, régionales et cantonales concernant différentes problématiques toujours plus nombreuses et complexes se posant aux autorités, se pratiquent dans d'excellentes conditions. Lesdites coopérations interviennent notamment dans les domaines suivants : Syndicat des Fourches, Instruction publique (Commission consultative des Ecoles), gendarmerie, ORPCi (Office Régional de Protection Civile), COORIDAT (Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire, Aigle Région et Chablais Région, projet Agglo Rivelac, ECF (canal du Haut-Lac), COPIL delta de la 3^{ème} Correction du Rhône, EPUDEHL, SIGE, GEDECHABLAIS (gestion et tri des déchets du Chablais, SATOM (SA pour le traitement des ordures ménagères), ASANTE SANA, Réseau Santé Haut-Léman, APS (Association Premiers-Secours), SDIS du Haut-Lac et Jeunes Sapeurs-Pompiers, Commission consultative des Grangettes, Groupement Forestier des Agittes, Services de la chasse et de la pêche, Services des Eaux et des Forêts, ainsi que de nombreuses représentations aux manifestations associatives, culturelles et sportives. Enfin, dans le cadre de l'UCV, le syndic représente le district au sein du groupe Bourgs et Villages, le pendant du groupe des Villes. Il représente également les communes du Cercle au sein du CA de la SGPR (*Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA*) et du groupe HOLDIGAZ ainsi que les communes du district au sein du CA des TPC.

RELATIONS AVEC LA PRÉFECTURE ET LES DIFFÉRENTS SERVICES ADMINIS- TRATIFS DU DISTRICT ET DU CANTON

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance de l'Etat est exercé par Mme la Préfète. L'inspection, opérée par Mme Patricia Dominique Lachat, s'est déroulée au sein de la commune, le jeudi 28 novembre 2019

De surcroît, la Préfète participe aux séances qui réunissent trimestriellement les secrétaires municipaux du district. De même, 4 séances annuelles permettent aux syndics du district de se retrouver pour recevoir des informations ou des directives du canton, par l'entremise de la préfète. Dites rencontres entre pairs permettent également d'échanger des expériences enrichissantes ou des pratiques locales ou régionales intéressantes.

Concernant les comptes communaux, un entretien annuel est planifié à la Préfecture avec le Boursier, dès le dépôt des documents. Madame la Préfète effectue différents contrôles et s'assure de l'intégralité des pièces fournies.

En outre, M. Manuel Hayoz et Mme Esther Bernard respectivement Président et Secrétaire du Conseil communal ont pris part, le 6 novembre dernier, à la réunion des présidents et secrétaires des conseils communaux et généraux du district. Différentes indications sur le déroulement des séances, ainsi que sur la transmission des informations ont été données au cours de cette réunion. Cette intéressante rencontre annuelle permet également de partager les expériences vécues dans chaque commune.

Nous tenons particulièrement à remercier Mme la Préfète, ses collaboratrices, MM. les Chefs de Service des différents Départements, MM. les préposés aux diverses instances cantonales, M. le Voyer, M. l'Inspecteur forestier, M. le Chef de secteur des lacs et cours d'eau, les gardiens de la faune, de la chasse et de la pêche, la Gendarmerie, ainsi que tout le personnel rattaché à ces services pour leur constante et précieuse collaboration.

PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire municipale	VUILLEMIN Laurence
Bureau technique	JUAREZ Nathalie
Secrétaire administrative	COSSETTO FANKHAUSER Virginie
Boursier communal	CAPT Pierre-André
Préposée à l'Office de la population	TORRENTÉ Marcelle
Chef de la Voirie	JORDAN Didier
Employé de la Voirie	COSTANTINO Patrick
Employé de la Voirie	MAI Daniel
Employé de la Voirie	WYSS Daniel
Garde-Ports	SAUGY Yael
Garde-Police	VANNAY André
Concierge du Collège	PIOTUCH Alain

ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS

Au 31 décembre 2019, le registre civique comprenait :

sur les plans :	Suisse				Étrangers				Total
Fédéral et cantonal	F	335	H	332					665
Communal	F		H		F	48	H	55	103

RÉCEPTION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AVS

La traditionnelle réception des Aînés, organisée par l'épouse du Syndic, Mme Françoise Karlen, s'est déroulée le jeudi 7 novembre 2019 au Battoir. Nos 66 hôtes (uniquement les aînés) d'un soir (sur 150 invités) ont pu apprécier un agréable repas, dans un décor magnifique, en compagnie des municipaux et du personnel communal. En outre, nous tenons encore à remercier les bénévoles qui participent à la réussite de cette réception, notamment pour le service.

FINANCES

Le budget de l'année 2019 adopté par le CC prévoyait :

• RECETTES	Fr.	5'146'714.00
• DÉPENSES	Fr.	5'245'023.50
• EXCEDENT DE CHARGES DE L'EXERCICE	Fr.	98'309.50

Les comptes bouclés au 31 décembre 2019
s'établissent comme suit :

□ RECETTES	Fr.	6'331'336.91
□ DÉPENSES	Fr.	6'302'686.05
□ EXCEDENT DE RECETTES DE L'EXERCICE	Fr.	28'650.86

Ci-dessous : RÉSULTATS 2017- 2018

	2017	2018
▶ RECETTES	5'783'682.33	6'442'608.04
▶ DÉPENSES	5'909'603.33	6'414'089.18

Les résultats de l'année 2019 nous permettent d'effectuer
les amortissements suivants :

AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES

↳ Bâtiments	Compte 354.331.20	3'350.00	Amortissements Fr. 313'880.-
↳ Urbanisme	Compte 42.331	20'000.00	
↳ Routes - Les Fourches	Compte 43.331.10	81'000.00	
↳ Épuration - Les Fourches	Compte 46.331.1	50'000.00	
↳ Grand Canal	Compte 47.331.30	21'000.00	
↳ Eaux	Compte 81.331	76'400.00	
↳ Eaux les Fourches	Compte 81.331.10	52'000.00	
↳ Eaux	Compte 81.331.11	6'200.00	
↳ Serv. électrique "Fourches"	Compte 82.331.10	3'630.00	
↳ Serv. électrique p.01-2011"	Compte 82.331.11	300.00	

AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES

↳ Réseau d'eau 1994	Compte 81.332.00	125'600.00
---------------------	------------------	------------

NOVILLE EN CHIFFRES

OBJET	2019	2018	2017	2016	2015	
HABITANTS total CH et étrangers	1191	1128	1061	1'058	1'031	
ENFANTS de moins 16 ans CH-E	239	229	215	215	216	
ÉTRANGERS	318	294	270	269	275	
ÉLECTEURS	Suisses	665	632	611	608	585
	Étrangers	103	124	130	116	133
INDUSTRIES inscrites au RC	86	79	78	75	72	
ENTREPRISES non inscrites au Registre du Commerce, agriculture, etc.	14	19	20	24	26	
POMPIERS						
OFFICIERS	VOIR	VOIR	VOIR	VOIR	VOIR	
Ss-OFF. SUP. quartier-maître	RAPPORT	RAPPORT	RAPPORT	RAPPORT	RAPPORT	
SOUS-OFFICIERS						
SAPEURS						
COMPTES (en mio)						
RECETTES	6.331	6.442	5.783	5.263	5.256	
DÉPENSES	6.302	6.414	5.909	5.241	5.240	
DÉCHETS TRANSPORTÉS à LA SATOM (en tonnes) :	395	360	336	312.81	293.00	
➤ Ordures ménagères	279	268	239	214.24	210	
➤ Déchets encombrants, bois, etc.	116	92	97	90.22	83	
SA COMPOST RIVIERA- CHABLAIS & SATOM(en tonnes)	99	98	117	103.09	109.69	
➤ Déchets verts (ligneux, branches) propres	99	98	117	97.42	99.00	
➤ Méthanisables						
➤ Souches d'arbres > 30 cm						
➤ Déchets verts souillés				5.67	2.85	
➤ Bois usagés sans problème					7.74	

EMPLOYÉS DE LA VOIRIE

RÉPARTITION DES HEURES DE TRAVAIL PAR DICASTÈRE

Dicastères	DÉSIGNATION	2019	2018	2017	2016	2015
11.301	Administration	182.5	254	212.5	353	251
16.301	Tourisme	155	158.5	88	226	140
31.301	Terrains; Fossés	870	506	702.5	875	806.5
32.3011	Forêts	4	8	15	58.5	10
33.301	Vignes	26.5	47	59.5	34	53
35.301	Bâtiments	**1'227.5	**1'268.5	**1'192	1'126.5	1'130.5
42	Urbanisme	18.5	8	5	0	0
43.301	Routes	1'831.5	1'982	1'649	1'367	1'642.5
44.301	Parcs, place de sports, cimetière	730	925.5	816	774.50	796
45.301	Gestion Déchets	952	1235	1445.5	1'084	838
46.301	Épuration	18.5	24	3	12	3
47.301	Cours d'eau, Rives, ports	326	395	284	381	357.5
58.301	Temple, Cultes	46.5	58.5	82.5	74.50	110
60.301	Police signalisation)	288	293.5	224	212.50	120.5
65.301	SDIS	45.5	58.5	48.5	37.50	26.5
66.301	Protection civile	0	0	0	0	40
81.301	Service des eaux	557	539	397.5	609.50	225
82	Service électrique	0	1.5	0	82	0
	Véhicules	185		114	44	
total		7'464	6'211.5	7'338.5	7'351.50	6'587

**Bâtiments :

Cptes n°341 : Dépôt voirie « cuisine » = 0.5 / 351 : Le Collège = 94 / 352 : Le Battoir = 505 / 353 : Eglise = 157 / 354 : Le Cotterd = 290 / 355 : Cimetière (morgue) = 1.5 / 3561 : Local service du feu (Crebelley) = 8 / 3562 : Dépôt Crebelley (char à bétail) = 59 / 3563 : Couvert fontaine (Crebelley) = 123 / 3564 : Refuge Râpes des Tannes (Crebelley) = 18.5 / 357 :

DICASTERES DE M. PIERRE-ALAIN KARLEN, SYNDIC

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLANS PARTIELS D'AFFECTATION

SAF DES FOURCHES

L'effort principal aura porté sur la finalisation des aménagements de la RC 780, soit entre le giratoire des Fourches et celui du Pré-de-la-Croix, tronçon sur lequel les voies de débord ont été supprimées. Les arrêts de bus, les trottoirs ainsi que les pistes cyclables ont été réalisés, notamment pour améliorer les dessertes (transports publics et mobilité légère) jusqu'à l'Hôpital Riviera-Chablais. En matière de transports publics, il convient de préciser que la compagnie de bus VMCV a définitivement abandonné l'implantation de lignes électriques aériennes (caténaires) pour acquérir des véhicules électriques autonomes, au départ de Villeneuve, station interface.

Pour des raisons de procédures internes sur la commune de Villeneuve, le pont sur l'Eau-Froide n'a pas pu être ouvert sur la Rue des Remparts, bien que les travaux côté Noville aient été menés à terme.

L'éclairage public, obligatoire sur les passages pour piétons, a été installé sur toute la longueur de l'axe, de même que les emplacements pour les abris-bus. Quelques travaux de finition et de marquage restent encore en suspens

Dans le nouveau quartier des Malliez qui compte désormais douze immeubles de 6 à 12 appartements, il faut relever une certaine unité architecturale de bonne facture. En l'état, les aménagements extérieurs sont maintenant conformes aux standards de qualité souhaités par les autorités et l'intégration de ces nouvelles constructions est assez réussie, grâce aux efforts significatifs en matière d'architecture paysagère.

Il s'agit encore de contrôler les raccordements EU/EC pour s'assurer que le canal des Pompes ne soit pas surchargé, car la station de relevage est très gourmande en électricité pour renvoyer ces eaux résiduelles dans l'étang de l'Aulagniez.

Pour analyser l'évolution de la situation et pour prendre les bonnes décisions au bon moment, notamment en termes d'implantations plus ou moins judicieuses, le syndicat AF, la Commission de classification et la Commission de coordination

intercommunale, assurant le suivi et la promotion des dossiers, se réunissent dorénavant une à deux fois par mois selon les cas. De plus, de nombreuses séances « à géométrie variable » permettent de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour éviter de ralentir, voire de bloquer le bon déroulement des travaux d'équipement et d'infrastructure qui doivent se poursuivre sans discontinuité. Toutes les procédures cadastrales très fastidieuses de réglages fins sont conduites minutieusement par le bureau DHB, dans le cadre des mutations qui sont les prémices des travaux de clôture du SAF.

L'année écoulée a beaucoup occupé nos services par le suivi et l'évolution de rapports et d'études sophistiquées quant aux préparatifs du MPPA (modifications du PPA) : changements ou nouvelles affectations en zones mixtes (les Saviez et la Mouniaz), d'activités (Pré des Fourches ouest) ou encore d'utilité publique en vue d'un projet de nouveau centre scolaire intercommunal à la Tronchenaz. Le SDT, exigeant toujours davantage d'études complémentaires, a finalement accepté de dissocier les dossiers pour éviter de bloquer l'ensemble des projets en cas d'oppositions. Toutefois, une coordination assez soutenue est exigée en ce qui concerne les opérations de mise en conformité : secteur Barque des Enfants (La Demoiselle), Centre d'accueil pour la Fondation des Grangettes, caserne du SDIS (Rennaz) et quelques modifications de minime importance. Ce dossier a pu être soumis à l'examen préalable au printemps 2017 et le SDT nous a rendu son rapport à fin août 2017. En 2018, de nombreuses tractations et discussions en ont découlé pour obtenir de nouvelles déterminations allant dans le sens de nos démarches. A cause de la lenteur et de l'attitude velléitaire des Services de l'Etat (SDT et SPEI *Service de la promotion de l'économie et de l'innovation*), la mise à l'enquête publique ne se fera vraisemblablement qu'au printemps 2021.

Le point central se situe désormais au niveau du financement et de la direction des travaux, travaux qui doivent être perçus comme des placements à moyens et longs termes avec des retours sur investissements, notamment au niveau des permis de construire et des taxes de raccordement qui sont prélevées de manière anticipée, puis par les rentrées fiscales, les droits de mutation et les impôts fonciers qui suivront inmanquablement.

A ce stade, il faut souligner et rappeler que les rentrées financières ont été totalement surestimées par les bureaux d'étude, tant il est vrai que les investisseurs et les constructeurs n'ont pratiquement jamais utilisé tout le potentiel constructible en zones d'activités (indice de masse $3m^3/m^2$). En revanche, pour la zone mixte, l'IUS de 0,4 (indice d'utilisation du sol) a été exploité au maximum, avant tout pour les immeubles locatifs des Malliez. Toutefois, pour pallier ce manque à gagner, la municipalité fonde de sérieux et réels espoirs sur le nouveau règlement communal concernant les taxes relatives au financement des équipements communautaires.

Il faut reconnaître que la mise en application de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) n'a pas facilité l'avancement des dossiers. Le SDT se montre prudent, voire réticent à tous changements, tant il est vrai que le diktat de Berne est totalement avéré et que les cantons ont perdu une grande part d'autonomie. Le point d'accrochage principal réside dans les mesures de compensation pour valider le dézonage des surfaces d'assolement.

PGA : PLAN GENERAL D' AFFECTATION DE LA COMMUNE ET PPA « EN BRASSEY »

Les études déclenchées dans le cadre du nouveau PGA communal (en remplacement du Plan d'extension 1982) ont progressé à un rythme très soutenu malgré les contraintes du canton au niveau du SDT qui veut absolument tout contrôler et cadrer par le biais du nouveau Plan Directeur Cantonal : surfaces d'assolement, zones à bâtir, mesures de compensation, disparition des zones intermédiaires, nouvelles directives et autres ordonnances découlant de l'application de la LAT qui a créé d'énormes problèmes et ne résout absolument rien.

Le dossier PGA de la commune ainsi que le dossier PPA En Brassey (espace intergénérationnel) ont été mis à l'enquête publique en février-mars 2017. Le fait marquant aura été le rejet du projet intergénérationnel tel que présenté. Le Service de la santé publique n'entrant simplement plus en matière sur la création de nouveaux établissements, le projet d'EMS ainsi que les appartements protégés ont été sabordés et, partant, tout le volet social soutenu par la commune. L'Etat a décidé de mettre l'effort principal sur les travaux de rénovation et de transformation du parc immobilier existant. Cela étant, l'examen préalable secondaire nous a permis, malgré tout, de retravailler sur les secteurs ayant subi des modifications et des ajustements pour être remis à l'enquête publique en automne 2018.

Le PPA « En Brassey » se réduit désormais à l'édification d'un petit bâtiment à vocation touristique permettant d'accueillir une douzaine de chambres d'hôtes, en relation avec un espace de réception aménagé au rez du chalet existant.

Cette consultation publique complémentaire a de nouveau soulevé des oppositions dont la plupart furent préparées par des avocats spécialistes du droit sur la construction. Tous les opposants ont été reçus en séances particulières pour faire valoir leurs revendications. Cette démarche ainsi que des discussions serrées au SDT nous ont permis d'identifier, avant tout, ce qui n'était plus négociable. Les dernières décisions seront prises en 2019 afin de finaliser ce dossier important dans les meilleurs délais. Il en va de l'avenir de notre commune pour les 15 prochaines années.

De façon récurrente, la commune doit encore gérer de nombreuses demandes en matière d'aménagement du territoire et de promotions immobilières, notamment des projets de transformations d'habitations paysannes et autres ruraux en

bâtiments locatifs. A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler qu'à partir de mai 2011, le village de Noville apparaît officiellement à l'inventaire fédéral des sites bâtis protégés (ISOS) d'importance nationale. Cette classification qui nous a été imposée par la Confédération limite considérablement les ambitions de certains promoteurs ou investisseurs qui s'imaginaient pouvoir densifier l'habitat local à souhait et surtout sans contraintes architecturales. La section des monuments historiques, une fois encore, se montre intraitable et se prononce sur tous les dossiers de transformations au cœur du village (bourg historique !) et surtout aux abords immédiats de l'église et de la cure, objets architecturaux de très haute valeur (note 1).

PROJET D'AGGLOMERATION RIVELAC

Pour rappel, les dix communes partenaires du district de la Riviera ainsi que Châtel-St-Denis, Villeneuve, Rennaz et Noville n'avaient pas atteint le minimum requis pour rester en lice quant au subventionnement partiel que la Confédération aurait assumé en matière de mobilité performante et d'urbanisme d'avenir à l'intérieur de tout le périmètre concerné. Toutes les communes intégrées dans Rivelac ayant refusé de poursuivre des études longues et coûteuses sur un projet de 3^{ème} génération, il a été décidé de ne pas perdre le contact et de faire le point une fois par année, notamment pour une mise à niveau des informations entre partenaires, plus particulièrement pour toutes les questions de développement et de mobilité. Cependant, la commune de Noville est concernée au premier chef puisque le pôle stratégique des Fourches est inclus dans le périmètre compact d'agglomération.

Dans l'intervalle, le SDT a exigé que les communes concernées établissent un **plan directeur intercommunal** définissant des lignes directrices en matière d'urbanisme, de mobilité et d'environnement, ainsi qu'un calcul du potentiel constructible dans les 15 ans.

Durant l'année écoulée, les communes partenaires de RIVELAC ont décidé d'envisager la possibilité de lancer un PA 4 (projet d'agglomération de 4^{ème} génération) pour obtenir un financement de la Confédération sur les grands projets de mobilité. Sur la base de réflexions et d'études de faisabilité, il est apparu d'emblée que ce n'était pas jouable dans les temps, notamment à cause des villes de la Riviera qui ont mis les pieds au mur, faute de stratégies de développement crédible. Le problème de la conduite de ce dossier réside avant tout dans l'absence d'une gouvernance structurée et déterminée ; ce point crucial pourrait être corrigé en 2019, car des statuts sont maintenant en cours d'élaboration.

Dans la foulée, et pour répondre aux exigences de coordination régionale, Noville, Rennaz et Villeneuve ont constitué la **COORIDAT** (Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire), ce qui permet de confirmer notre statut de **site stratégique** permettant d'obtenir l'appui du canton pour mener différentes études en matière de circulation (transports publics, transports

individuels motorisés, mobilité douce et concepts de stationnement mutualisés ou de covoiturage). Cette structure devrait également favoriser les demandes de changements d'affectations au sein du SAF des Fourches élargi à la zone industrielle de Villeneuve. La base de travail reprend les fiches d'actions élaborées dans le cadre de l'étude URB 8, validée en 2015 par les services cantonaux.

DEFENSE INCENDIE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (SDIS)

Rapport de gestion 2019

Effectif :

L'effectif du service de défense et incendie et secours du Haut-Lac (ci-après SDIS du Haut-Lac) est composé, au 31 décembre 2019, de sapeurs répartis comme suit :

- 11 officiers
- 19 sous-officiers
- 34 sapeurs
- 12 recrues

Mutations :

- 12 incorporations
- 9 démissions

Nominations au 24 novembre 2019 :

- App Yann Cherpit
- Cpl Jean-Michel Diserens
- Adj Patrice Krenger
- Adj Sébastien Morier

Etat-major :

L'Etat-major s'est réuni à 10 reprises. Il est composé de :

Commandant :	Maj Yves Dubuis
Remplaçant du commandant et responsable DAP :	Cap Massimo D'Aveni
Responsable DPS :	Cap Christophe Saletti
Responsable de l'instruction :	Plt Claude-Alain Rechsteiner
Responsable matériel et logistique :	Plt Laurent Krenger
Quartier-Maître :	Plt Michael Genoud

Commission consultative du feu :

La commission s'est réunie à 6 reprises.

Cette commission a été présidée par M. Dylan Karlen, Municipal de Villeneuve. Les membres de la commission sont :

Chessel :	Christophe Krummenacher, Municipal Pascal Courvoisier, membre
Rennaz :	Pierre Henri Légeret, Municipal Olivier Clément, membre
Noville :	Pierre-Alain Karlen, Syndic Pierre-André Girardin, membre
Roche :	Nicolas Rochat, Municipal Pierre Chammartin, membre
Villeneuve :	Dylan Karlen, Municipal Pierre Strauven, membre
SDIS :	Maj Yves Dubuis

Remarque :

Le Cap Massimo D'Aveni remplaçant du commandant et le Plt Michael Genoud Quartier-Maître, ont participé à ces séances de commission à titre consultatif.

Détachement de premier secours (ci-après DPS du Haut-Lac) :

En 2019, l'effectif du DPS du Haut-Lac était composé de 53 personnes. Afin d'assumer les permanences, sous la conduite de 7 chefs de section. Les membres sont répartis dans les groupes selon le cursus de formation de chacun.

Il sied de relever la présence de trois employés communaux au sein de l'effectif et disponible en journée. Deux sont employés auprès de la commune de Noville et un à Rennaz. Il y a également la présence d'un employé de l'entreprise Romande Energie SA à Noville, un employé de l'entreprise Carry Shop Carrelage à Roche et également deux employés de l'entreprise Muller Toitures Sàrl à Roche. Le service de piquet jour est complété des membres ayant des horaires irréguliers ou selon les disponibilités.

Le DPS du Haut-Lac a été mobilisé à 119 reprises en 2019 et les alarmes se répartissent de la façon suivante :

• Chessel	3
• Noville	14
• Rennaz	8
• Roche	4
• Villeneuve	88
• Autres communes	2

Le DPS du Haut-Lac a été mobilisé à deux reprises hors de son secteur d'intervention. La 1^{ère} du côté d'Yvorne, pour un sauvetage de personne. Concernant la deuxième mission, il s'agit d'un renfort en personnel et matériel, suite à un feu de toiture à Clarens en date du 31 décembre 2019.

De plus, dans la nuit du 2 juillet 2019, nous avons été mobilisés pour des événements multiples suite à la tempête et les fortes pluies. Durant la nuit, nous avons ouvert un poste de commandement avancé en caserne à Rennaz. Ce dernier a permis de gérer les 26 événements et de répondre aux attentes des sinistrés.

Instruction :

Nous avons eu cinq recrues au 1^{er} janvier 2019. Une a déménagé dans une autre région en cours d'année. Elles ont suivi les deux jours de formation de base organisé par l'établissement cantonal d'assurance incendie (ci-après, l'ECA). Ce cours a été organisé pour la 2^e année consécutive par l'ECA avec l'aide logistique du SDIS du Haut-Lac. Les 15 et 16 mars 2019, les habitants de la commune de Villeneuve ont vu les rues du vieux bourg s'animer. Une cinquantaine de recrues de tout l'Est vaudois, accompagnées de cinq instructeurs et sous l'impulsion de M. Alexandre Nicolet, commandant en chef. Une visite officielle a été organisée le samedi matin pour les membres des exécutifs des cinq communes. Il est à relever que l'organisation de ce cours serait beaucoup plus compliquée sans l'aide de la commune de

Villeneuve, notamment via le bureau technique et la police administrative qui nous aident pour les locations de salles, mise à disposition du matériel communal et diverses fermetures de routes, nécessaires à la bonne marche d'un tel cours de formation.

En 2019, le SDIS du Haut-Lac a terminé de former tous ses porteurs aux feux de parking. Pour cette formation spécifique, nous nous sommes rendus à Balsthal avec 50% de nos porteurs. Ce centre de formation reconnu internationalement est spécialement approprié pour ce type d'exercice. En effet, l'installation comporte un parking de trois niveaux dans lequel on peut simuler un feu de voiture à l'aide d'installations aux gaz, permettant des exercices très proches de la réalité et un niveau de sécurité élevé.

Nous avons également traité des thèmes liés aux changements climatiques, à commencer par les crues et inondations de grandes importances en formant le personnel sur le nouveau matériel ad hoc fournis par l'ECA. Ainsi qu'une formation complète pour les cadres et les sapeurs sur la problématique des feux de forêt. Nous profitons de ces lignes pour remercier le service des forêts qui est venu plusieurs fois pour apporter ses connaissances dans le domaine.

Une soirée organisée en collaboration avec des personnes ayant différents types d'handicap a permis de prendre conscience des points importants à prendre en considération lors d'une intervention. Nous avons également organisé une soirée dédiée à un retour d'expérience suite à un sinistre important. Le propriétaire nous a rendus attentifs sur les nombreuses démarches à effectuer après le départ des intervenants.

Toutes ces formations internes, cumulées aux thèmes plus traditionnels ; feux, sauvetages, inondations, etc, représentent ~1'800 heures de formation et 800 heures de préparation d'exercice par les cadres.

S'y ajoutent les cours de formation donné par l'ECA. En 2019, c'est l'équivalent de 90 jours de cours, pour un total d'environ 800 heures de formation prises sur les vacances et temps libre.

Les différents cours ECA (non exhaustifs) :

Réservé à l'Etat-Major du SDIS du Haut-Lac :

- Rapport administratif des commandants (information administrative de l'ECA, 1j) :
3 membres EM
- Journée technique des commandants (Informations organisationnelles de l'ECA, 1j) :
4 membres EM
- Cours RH (technique de travail RH pour les EM cours de 4 jours réparti sur 2ans, 2j) :
2 membres EM
- Cours EMCC (Formation sur les événements extraordinaires, technique de travail EM, 1j) :
1 membre EM

Cours ouvert à tous :

- Hydraulique de base (connaissance de base 2j), TP (connaissance hydraulique pour le TP, 1j) et planification hydraulique (calcul pour transport d'eau, 1j) : 5 sapeurs
- Divers cours APR : Base (nouveau porteur d'appareil respiratoire 3j), Chef de groupe APR (3j), connaissance des phénomènes thermiques (1j) : 10 sapeurs et 1 sous-officier
- Recyclage formateur maison du feu (permettre au SDIS d'aller de manière autonome à la RAMA, 1/2j) :
1 sous-officier
- Théorie pour le permis C1 (préparation pour l'examen théorique du permis de conduire C1, 4soirée) : 1 sapeur et 1 sous-officier
- Cours pour sous-officier ; cours de base sous-officier (données d'ordre, 3j), cours de conduite d'un groupe 2j), cours de conduite de plusieurs groupes en protection respiratoire (1j) : 1 sapeurs et 1 sous-officiers
- ABC - Mission de base ABC (travail de base pour les interventions de ce thème, 1j): 1 sapeur, 1 appointé, 4 sous-officiers et 1 officier

- Tactique et technique d'intervention (cours orienter chef d'intervention), Base pour chef d'intervention (3j) ; chef de secteur mousse (1j), chef de secteur ventilation (1j), engagement (cours chef d'interventions confirmé 3j) : 4 sous-officier et 3 officiers
- Véhicules à propulsion alternative (Intervention sur les véhicules à propulsion alternative, 1j) : 1 sous-officiers
- Préservation des preuves (Formation avec la gendarmerie, 1j) : 1 sous-officier
- Journée technique des DPS et instructeurs (Formation sur les véhicules militaire, la conduite en tout terrain, le nouveau matériel ECA, thèmes différents chaque année, 1j) : 1 sous-officier et 3 officiers
- Journée technique des responsables matériels (information organisationnelle de l'ECA, 1j) 1 officier et 2 sous-officiers
- Cours fédéral formateur APR (instructeur fédéral pour l'APR, 5j) 1 officier
- Cours fédéral pour l'Antichute (formation sur l'antichute, 3j) 3 sous-officiers

Matériel et logistique :

Nous avons investi dans les achats suivants :

- ✓ Un lot pour la sécurité antichute (cordes, harnais, etc.) pour un montant de CHF 2'584
- ✓ Armoires de stockage, kärcher et divers pour améliorer le local de nettoyage, ceci dans le but de mieux protéger le personnel des suies nocives pour la santé et également pour décontaminer le matériel d'intervention. Le total des dépenses se monte à CHF 6'394

L'ECA a fourni les éléments suivants :

- Un container « Barrage », au prix de CHF 41'356
- Un véhicule modulaire avec une berce « Matériel » une berce « Tuyaux 75 » et une berce vide pour un total de CHF 535'740
- Un véhicule de transport de personnes et matériel accompagné de deux containers, « Inondation » et « Eclairage » d'un montant total de CHF 216'265

Conclusion :

Les différents supports médiatiques sont, au quotidien, inondés d'information au sujet de l'évolution du climat. Conséquence ou pas de ces changements, le SDIS du Haut-Lac a vu le nombre des interventions évolués à la hausse pour l'année 2019, et comme mentionné ci-dessus, le total de ces dernières est de 119 interventions.

Pour pouvoir atteindre les différents objectifs fixés, nous nous devons de relever l'excellente collaboration avec l'établissement cantonal de l'assurance incendie et son directeur M. Serge Depallens.

Au cœur du SDIS du Haut-Lac, on peut relever son 10^{ème} anniversaire au 1^{er} janvier 2020. Qui dit anniversaire dit prendre le temps de faire un bref arrêt sur image. L'arrêt permet de confirmer que l'ensemble des acteurs ont vu et pris les bonnes décisions pour créer cette entité intercommunale. Aujourd'hui, le nouveau-né a grandi et il se porte bien. Régulièrement soutenu, tant par la commission consultative du feu, que par l'ensemble des exécutifs et législatifs des cinq communes, un rythme de croisière s'est installé. A taille humaine, cette PME est active 365 jours par année et ceci 24 heures sur 24.

Jour après jour, l'ensemble des membres s'engagent pour répondre aux différentes sollicitations. Si les tranches de nuit et les samedis et dimanches sont digestes, il est plus difficile de répondre aux exigences fixées par l'ECA durant les jours de la semaine. Dans le but d'éviter d'essouffler les personnes qui assument ces tranches horaires (6h à 18 h), il est primordial que les communes s'efforcent de promouvoir la complémentarité du sapeur-pompier volontaire et la fonction publique d'employé de commune.

Je ne pourrais terminer ce rapport, sans adresser un immense merci à M. Nicolas Riesen et son intérêt porté à notre cause dans le cadre du reportage paru lors de la 1^{ère} édition du journal « Le Cercle » (Economiques Région Haut-Lac/ERHL) au mois de mai 2019.

Et avant de conclure, il me tient à relever que le SDIS du Haut-Lac a obtenu lors de l'assemblée générale de la fédération vaudoise des sapeurs-pompiers du 29 avril 2019, l'organisation du concours cantonal en date des 30 avril et 1^{er} mai 2021. Aujourd'hui, une association a vu le jour sous le nom « JO-LAC » et son comité, sous la présidence de Mme Patricia Dominique Lachat, a débuté l'organisation de cette manifestation.

2019 fût un bon cru ! L'année 2020 a débuté sur un rythme soutenu et j'ai toujours autant de plaisir à pouvoir modestement apporter ma contribution à la bonne marche du service.

Le Commandant du SDIS

Maj Yves Dubuis

Commentaires

En regard de la taille de notre territoire communal et de sa configuration géographique (zones marécageuses difficiles d'accès, vastes forêts, camping doublant la population en haute saison, rives lacustres, réserves naturelles, installations portuaires, etc.), il nous semble indispensable de renforcer quelque peu notre effectif, notamment l'effectif de jour, quitte à déroger aux règles édictées par l'ECA. A cet effet, deux employés de notre voirie font partie de l'effectif de jour.

CONCLUSION

Pour conclure, nous nous plaignons à relever l'excellent état d'esprit qui prédomine au sein de la Commission consultative intercommunale et du Corps de sapeurs-pompiers. Nous apprécions aussi l'engagement et le dévouement des cadres du SDIS qui ont préparé consciencieusement les exercices d'instruction, tant sur l'aspect attrayant que sur le volet didactique. Il faut encore relever que le cdt Dubuis mène le SDIS avec calme et détermination. De plus, il conduit son état-major avec bienveillance en respectant tous ses proches collaborateurs, leur permettant ainsi de se profiler en fonction de leurs compétences spécifiques. Que chacun soit ici remercié par les autorités confiantes et reconnaissantes.

DICASTERES DE M. REYNALD DAENZER

RIVES ET COURS D'EAU - PORTS - PLAGES

PORT DU VIEUX RHONE

Légère baisse des visiteurs cette année. Cependant, 911 bateaux ont passé la nuit dans notre port. Nous avons tout de même encaissé plus de 10'000 francs (taxes nuitées et de séjour).

Dans le courant mars, nettoyage du chenal avec l'aide de la Fondation MART et des membres de la société nautique.

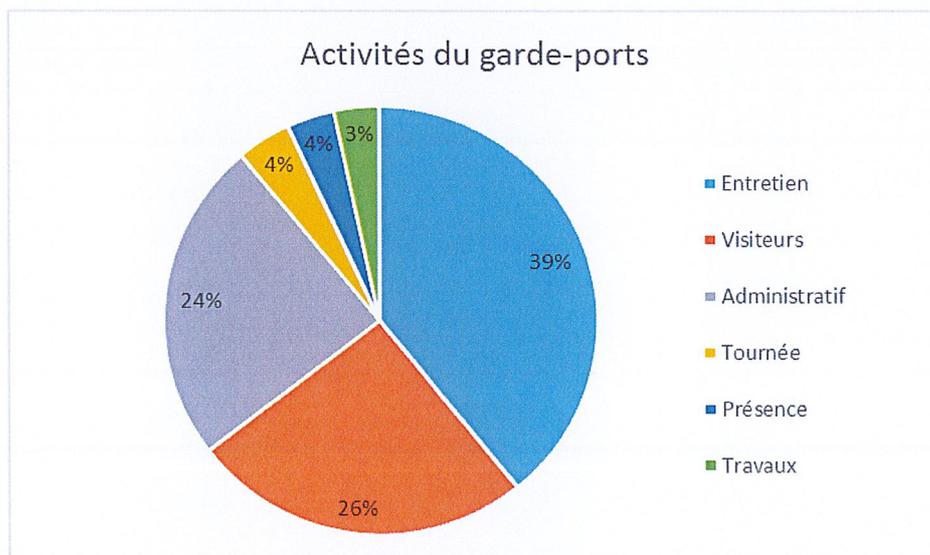
En juin, une pollution aux hydrocarbures par un bateau inconnu. Intervention des pompiers. Coût pour la commune 4'000 francs.

En juillet changement des batteries des feux à l'entrée du Vieux-Rhône.

Durant l'année, quelques problèmes avec les pêcheurs qui abandonnent des hameçons dans les arbres et ne récupèrent pas leurs déchets.

ACTIVITES PERENNES DU GARDE-PORTS

<u>Entretien</u>	<u>241</u>	<u>Visiteurs</u>	<u>157</u>	<u>Administratif</u>	<u>150</u>
<u>Tournée</u>	<u>25</u>	<u>Présence</u>	<u>22</u>	<u>Travaux</u>	<u>21</u>



Pour faire suite à une proposition de la COFIGE, la Municipalité a décidé d'augmenter de 20% la taxe d'amarrage pour les embarcations « visiteurs ». Le gain réalisé sera de l'ordre de CHF 3'000.- à CHF 3'500.-, en fonction du nombre de navigateurs accueillis.

PORT DU GRAND CANAL

Une quarantaine de marches ont dû être changées sur les pontons. Deux faucardages ont été nécessaires afin de contenir ou restreindre la prolifération des algues.

Deux places ont pu être attribuées cette année.

PORT DE L'EAU FROIDE

Deux interventions durant la saison d'été ont été nécessaires afin d'éliminer des bois flottants remontant du lac suite à des orages.

Deux places de port libres ont fait deux heureux.

PLAGE DE L'EMPEREUR

Les bouées posées en 2017 afin d'interdire aux bateaux de se rendre dans la zone réservée à la baignade ont bien été respectées.

PLAGE DES GRANGETTES

Les renouvellements des deux concessions concernant le terre-plein et le mur de soutènement ont finalement été traitées par la Direction générale de l'environnement (DGE). Les containers de la personne exploitant la location de paddle devront être enlevés.

COURS D'EAU

La creuse du canal du Haut Lac est terminée sur les communes de Noville et de Rennaz. Elle se poursuit en direction de Roche, en bordure de la H144 ; le tracé se prolongera sous l'autoroute et la voie du chemin de fer.

Durant les trois premières années suivant la creuse, les frais d'entretien du canal du Haut Lac seront supportés par la DGE. Il incombera ensuite aux communes d'entretenir le lit et les bordures du cours d'eau. L'Etat participera aux frais d'entretien à hauteur de 64 %. Vu les nombreuses difficultés rencontrées lors des travaux, on peut s'attendre à une augmentation de notre participation.

FORMATION JEUNESSE – FORMATION PROFESSIONNELLE

Etablissement primaire et secondaire Villeneuve-Haut-Lac

1'281 élèves répartis dans 68 classes ont repris les cours lors de la rentrée scolaire du 26 août 2019. L'augmentation du nombre d'élèves au cours de ces dix dernières années est de 10 %. La commune de Noville a scolarisé 159 élèves contre 124 il y a 4 ans.

Une classe pour les 5/6 P a été ouverte au collège de la commune à la dernière rentrée, ce qui va permettre aux enfants de notre village d'effectuer leur scolarité durant 4 ans dans notre petit collège.

Les difficultés rencontrées dans l'organisation des transports scolaires sont récurrentes. Plusieurs interventions ont été faites auprès de l'entreprise CarPostal au sujet de l'occupation des véhicules, notamment afin que les enfants les plus jeunes disposent de places assises, plus particulièrement sur le trajet de Noville à Rennaz.

Deux séances ont été fixées avec CarPostal afin d'améliorer l'offre de transport

La mise en place de courses supplémentaires a provoqué une augmentation des frais de transports scolaires de CHF 40'000.- par rapport à ce qui avait été budgétisé.

STATUTS DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE INTERCOMMUNAL DU HAUT-LAC (ASPIHL)

Après plus de trois ans de tergiversations stériles, ces statuts ont été acceptés par les cinq communes formant le Cercle scolaire de Villeneuve Haut Lac.

PASSEPORT VACANCES

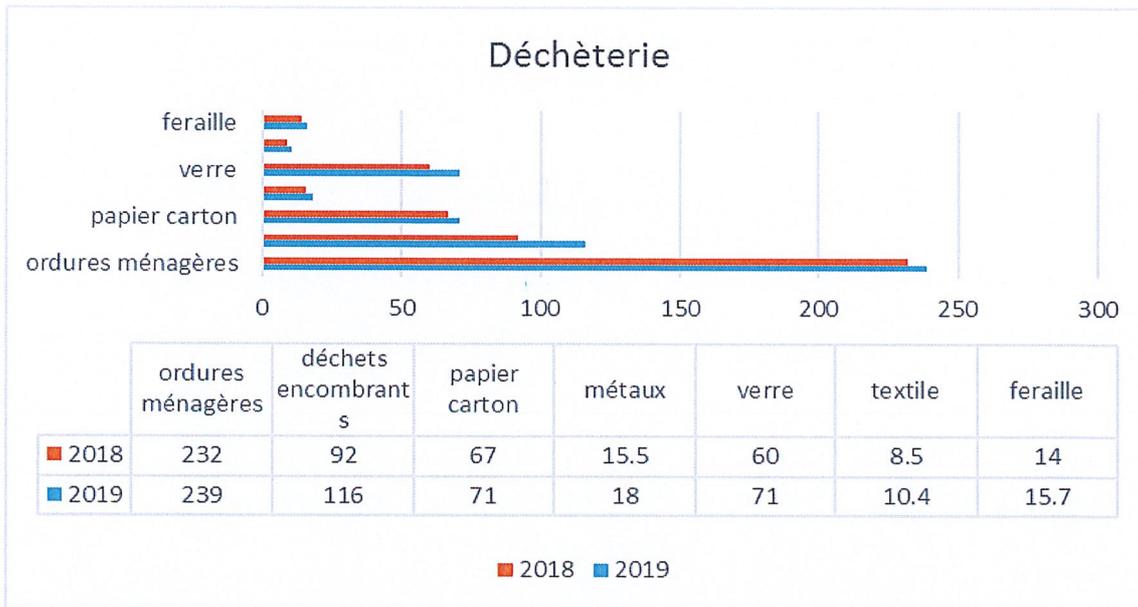
15 élèves de notre commune ont participé au passeport vacances 2019 qui s'est déroulé du 15 au 26 juillet 2019. Trente activités étaient proposées, telles que visite chez un horticulteur, visite du MOB, initiation au paddle, tour en train et visite du Blonay-Chamby, zoo des Marécottes etc.

GESTION, TRI DES DÉCHETS ET DECHARGES

DECHETERIE

Nous avons la chance de bénéficier d'une déchèterie ouverte 6 jours sur 7, 14 heures par jour. Si nous ne voulons pas passer à une déchetterie ouverte que quelques heures par semaine avec un surveillant, il est impératif que chaque citoyen de notre commune joue le jeu du tri. En effet, les employés communaux passent trop d'heures pour trier ce qui n'a pas été mis dans les bons containers (ferraille dans les verres – bouteilles dans le papier – langes dans le pet, etc). A titre d'exemple la SATOM facture 85 francs la tonne pour les déchets verts propres. Si ceux-ci sont souillés par d'autres matières, le plus souvent par du plastique, le tarif monte à 125 francs.

Quelques chiffres



Un nouveau système de collecte de déchets alimentaires, « **GastroVert**, » sera mis en place dans la commune au cours du premier semestre 2020. Ce concept offre une solution qui garantit aux Municipalités une valorisation optimale des détrit­us alimentaires dans une démarche respectueuse de l’environnement. Il contribue à diminuer l’utilisation des sacs taxés, ainsi qu’à favoriser un meilleur remplissage des sacs grâce à une diminution des odeurs dues aux restes d’aliments. Il est à noter que les déchets alimentaires représentent le 30 % de l’utilisation des sacs poubelles. Le traitement des ordures ainsi collectées amène à la production de biogaz, d’énergie électrique verte et de compost.

En adhérant à ce concept, la commune se met en conformité avec la loi fédérale sur l’élimination des déchets, qui mentionne que tous les détrit­us valorisables doivent être collectés séparément et faire l’objet d’une valorisation spécifique. De plus, le montant facturé par la SATOM à la commune passera de CHF 110.- à CHF 70.- la tonne.

DICASTERES DE M. ROLAND MOOSER

POLICE

La gendarmerie effectue régulièrement des patrouilles sur le territoire de la commune et tous les trois mois, nous faisons le point de la situation. D'autre-part, des contrôles radar ont lieu chaque mois à la route de la Porte du Scex, aux Fourches et à la Route d'Evian ainsi qu'au Chemin du Battoir.

A notre demande, la gendarmerie procède à des contrôles spécifiques ou peut assurer la sécurité de certaines manifestations.

En 2019, le nombre de délits, incivilités, cambriolages, agressions etc... est resté stable dans notre commune: Ils se concentrent surtout dans le quartier des Fourches (commerces, garages, restaurants etc...).

Beaucoup de ces vols pourraient être évités si les gens fermaient leur voiture à clé, se tenaient en garde quand quelqu'un s'approche pour demander quelque-chose ou un renseignement et se méfiaient des appels téléphoniques de prétendus parents qui demandent de l'aide (escroquerie dite de l'astuce au neveu).

CONSTRUCTIONS

La cadence soutenue de mises à l'enquête et autorisations a continué en 2019 et beaucoup de projets ont été soumis à l'autorité pour approbation (villa, hôtel, réfections, transformations de bâtiments industriels et de restaurant etc...)

Il y a eu 19 dossiers de construction de minime importance et 9 avec enquête auprès des autorités cantonales. Chaque demande de construction, rénovation, transformation est publiée pour information par un tout-ménage afin que la population puisse en prendre connaissance

Grâce au renfort de notre géomaticienne Madame N. Juarez, la mise en route et la réalisation de tous ces projets ont été accompagnées et contrôlées dans le cadre du respect de la loi sur les constructions et de l'aménagement du territoire.

La commission de police des constructions a vérifié lors de visites la conformité de :

- 3 immeubles (un à l'Impasse des Malliez, un au Chemin des Bousses et un à la Route du Simplon),
- 5 villas (une au Chemin. des Gleyriers, une à Crebellley et trois à l'Impasse de la Combaz)
- 1 restaurant (transformation de la terrasse de l'Etoile en véranda)
- 1 transformation et réaffectation d'un édifice industriel (Installation de la maison Moutarlier dans l'ancien bâtiment Milliquet).

Pour leur disponibilité, leur expérience et leur engagement, nous remercions les membres de cette commission d'avoir pu effectuer les contrôles de conformité de ces bâtiments et villas.

BATIMENTS COMMUNAUX

LE BATTOIR

L'ancien appareil pour réchauffer les plats a été remplacé par un nouveau plus performant car l'ancien n'était plus utilisable.

LE COTTERD

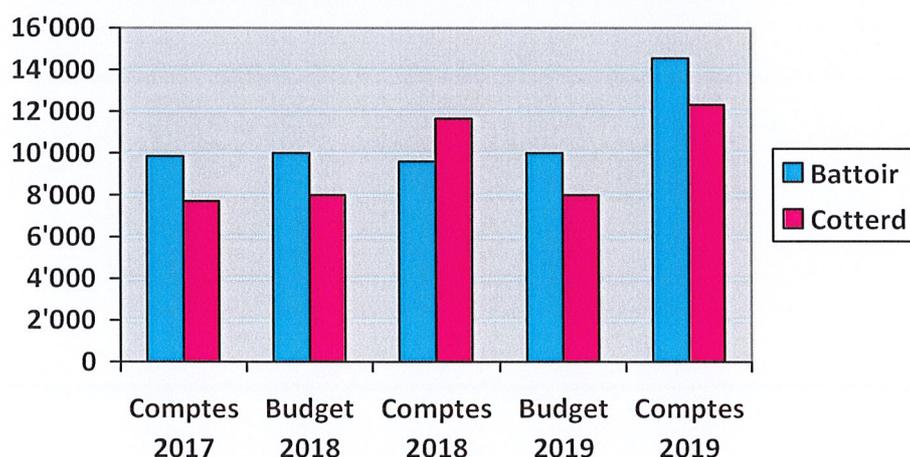
Une toile de protection contre le soleil a été installée sur la terrasse pour permettre aux locataires de profiter de celle-ci en tout temps. La location de cette salle rencontre un franc succès et est appréciée par les utilisateurs.

Un frigo supplémentaire a été installé dans la cuisine. Sa capacité permet de stocker des grands plats.

LE COLLEGE

Pour accueillir une classe supplémentaire de 5^{ème} année non prévue, il a été nécessaire de réhabiliter la deuxième salle au rez-de-chaussée, d'y installer du wifi. Ces travaux ont dû être exécutés pendant les vacances scolaires d'été afin d'en disposer pour la rentrée d'août.

Ci-dessous, un tableau des locations Battoir/Cotterd



ROUTES, CHEMINS ET CHARRIÈRES SIGNALISATION

Nous avons effectué plusieurs réparations sur nos routes pour boucher des nids de poules (route des Saviez, route des Grangettes, le pont sur le Grand-Canal, chemin de la Pièce direction les Râpes des Tannes) et comblé une bassière au carrefour Californie– Essert, ceci uniquement pour les tronçons non concernés par le projet de réfection des routes AF. Il en a été fait de même pour les parkings vers les Iles et celui au vieux Rhône.

Comme le creusement du canal du Haut-Lac sur la commune de Noville est terminé, le canton nous a remis l'ouvrage avec les 6 ponts construits entre le Chatelet et la Perrausaz.

Le nouveau pont sur l'Eau-Froide, qui permet de rejoindre la rue des Remparts, nous a été remis et inauguré le 15 novembre 2019 par les autorités des communes de Villeneuve et Noville. Il a été baptisé pont des Remparts.

Le chemin des Pêcheurs le long de l'Eau-Froide est devenu « sans issue » et destiné uniquement à la mobilité douce.

Le projet de réfection des dessertes agricoles communales a été reporté de plusieurs mois suite au recours d'une société soumissionnaire contre le choix de la commune de l'entreprise adjudicatrice. Suite à une séance de la CDAP (cours de droit administratif et public), les deux sociétés impliquées ont tenté de s'entendre pour se partager les travaux mais sans succès. Nous sommes en attente de la décision de la CDAP.

T E M P L E E T C U L T E

Le nettoyage du clocher du temple a été effectué par la voirie et a retrouvé sa belle allure, malheureusement très peu de temps. Du lichen s'était installé sur ledit clocher, ce qui lui donnait cet aspect sale et noir. Les conseils de personnes averties dans ce genre de réfection ne sont toutefois pas satisfaisants, les lichens réapparaissant déjà.

Le bassin d'eau qui était à sec depuis quelque temps a dû être réparé car il fuyait. Vous avez pu constater qu'il est à nouveau en eau.

Comme le nombre de fidèles appartenant à l'EERV (Eglise évangélique réformée du canton de Vaud) a tendance à diminuer d'année en année, le canton a réduit sa dotation avec pour conséquence une réduction du personnel (pasteurs). Une réorganisation des paroisses est devenue indispensable.

Malgré cette situation difficile, la paroisse du Haut-Lac s'efforce de conserver des services de qualité pour ses ouailles et d'en développer des nouveaux.

Apparemment, ce problème de diminution des fidèles touche aussi l'église catholique.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le remplacement des têtes des luminaires du village de Noville par des LED est terminé et la prochaine phase de changement sera pour Crebelley. Ceci a pour effet une baisse substantielle de notre consommation de courant de l'éclairage public, accompagnée d'une réduction des coûts inhérents.

DICASTERES DE M. PIERRE-ALAIN FAVROD

TERRAINS COMMUNAUX

Cette année, nous avons revu et mis à jour de manière moderne les baux des parcelles agricoles communales. Chaque exploitant a reçu une photo géolocalisée et délimitée de sa parcelle louée. Un grand merci à notre collaboratrice Nathalie Juarez pour l'immense travail effectué avec une grande précision.



Et pour le reste, comme chaque année le plus gros travail consiste en l'entretien des nombreux fossés de notre territoire, curage et fauchage de l'herbe aux abords, pour ainsi faciliter l'écoulement des eaux. Les barrages des castors sont de plus en plus compliqués à démonter et nécessitent toujours plus de moyens.

VIGNES

La vendange s'est déroulée dans de bonnes conditions, le jeudi 10 octobre, et c'est sous un beau soleil que les vendangeuses et vendangeurs ont récolté 1'495kg de raisin à 78°Oe, pour un total de 1'271 litres de Chasselas 2019.

Je profite par ces quelques lignes pour remercier notre vigneron, M. Daniel Allamand, pour l'excellente collaboration et le travail fourni tout au long de l'année, ainsi qu'à toute l'équipe de vendangeuses et vendangeurs pour le travail et la bonne humeur qui a régné cette journée.

Une journée vente de vin, sapins de Noël s'est tenue le 12 décembre ; une petite soupe maison agrémentait cette fin de journée et la Voirie en a profité pour faire ce jour-là une fenêtre de l'Avent. Ce fut un moment convivial apprécié de tous.

FORÊTS

Faits marquants :

L'été et l'automne 2019 ont été caractérisés par une période de sécheresse. Par endroits, la forêt a montré des signes de stress hydriques et des arbres ont séché.

Il est à relever que nous avons touché le montant de CHF 14'400.- comme subventions forestières fédérales et cantonales concernant la création de peuplement de chênes.

Du 3 au 11 juin, les apprentis forestiers-bûcherons du canton de Vaud ont réalisé leurs examens pratiques de sylviculture sur notre territoire, aux Iles. Pour ce faire, une trentaine de parcelles ont été délimitées avec du ruban, afin que chaque candidat puisse réaliser ses épreuves dans un espace donné.

Il y a eu aussi la réfection de l'abri des Pierraires dans le vallon de la Tinière, réalisée par l'équipe communale de Villeneuve. Noville a fourni le bois de construction. Cet abri est laissé ouvert au public, avec les habituelles recommandations d'usage.

Exploitations :

A la suite du fort coup de vent d'août 2017, l'exploitation de peupliers, avec la collaboration d'une entreprise privée dans les secteurs dévastés au bord du Rhône (Ile de la Pesse, Les Recrues et L'Essert) a été poursuivie. Les bords des routes ont été élagués afin de respecter les gabarits et améliorer la visibilité.

Le total des exploitations de bois se monte à 526m³.

Soins culturaux :

Plus de 33'572m² ont été entretenus sur diverses parcelles de la commune.

Ilots de sénescence :

Au bord du Rhône et à l'Île de la Praille, il y a maintenant 6 îlots de sénescence. Cela représente une surface de 10.95 hectares.

(Un îlot de sénescence est une surface forestière où l'on renonce à toute exploitation et sur laquelle les arbres peuvent accomplir leur cycle de vie naturel entier, jusqu'à et y compris leur décrépitude et décomposition).

SERVICES DES EAUX

Un des principaux objectifs du service des eaux est d'avoir un minimum de fuites sur tout le réseau communal, vu que nous achetons le 100% de notre eau.

Deux entreprises permettent d'atteindre au mieux cet objectif.

Il y a l'entreprise Hinni, qui s'occupe du contrôle de la bonne fonctionnalité de nos bornes hydrantes et de leurs entretiens.

Et il y a l'entreprise Corelltech, qui est spécialisée dans la recherche de fuites sur notre réseau d'eau potable.

A elles deux, ces entreprises améliorent grandement l'efficacité de notre réseau afin que nous soyons encore plus performants pour diminuer l'écart entre l'achat et la vente de notre eau.

La consommation moyenne en eau potable se monte à 13'000m³ par mois, soit un total de 155'000m³ par année.

EPURATION

Une première pour notre commune, une canalisation d'eaux usées passe sous la construction d'un bâtiment aux Boussets.

À la suite des différents conseils du SIGE (que je remercie), nous avons demandé à l'entreprise sur place de changer le PVC de diamètre 200, en un tuyau de même diamètre mais en matériau plastique à emboîter non soudés, pour éviter les bavures sur lesquelles se fixent des déchets qui finissent par obstruer la conduite. Le tuyau est en polypropylène (PP) SN8 (beaucoup plus résistant) et bétonné. Ce travail a été suivi avec assiduité pour qu'il se réalise de manière conforme aux exigences requises.

Le tableau électrique du canal des pompes (à l'Aulagniez) a été changé parce qu'il ne correspondait plus aux normes en vigueur. C'est l'entreprise Jordi électricité qui a effectué ce travail avec la pose d'un tableau étanche IP54.

Au niveau entretien des conduites d'eau usées, chaque année, nous suivons de près quelques endroits sur la commune où la pente est très faible.

DICASTERES DE MME CORINNE BALLIF GROGNUZ

OFFICE DE LA POPULATION

POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2019: 1'191 HABITANTS

169 arrivées

115 départs

Dont 13 naissances

Population par nationalité (42 différentes)



NATURALISATIONS

En 2018, nous avons reçu 3 demandes de naturalisation s'étendant à 4 personnes.

SÉCURITÉ SOCIALE - HOPITAUX

Lors de son Assemblée générale du 3 juin, l'Association "Les Jeunes Pousses" a procédé à sa dissolution et à la cessation de l'accueil parents-enfants à la salle du Cotterd de Noville, au vu du peu de succès qu'a rencontré cette initiative.

Le Plan Canicule de cette année a été déclenché le 24 juin et levé le 1er juillet. Comme l'année précédente, le Greffe a adressé une lettre de recommandation à nos aînés en mai déjà et nous avons pris contact par téléphone durant l'épisode caniculaire avec une trentaine de personnes âgées vivant seules afin de vérifier si tout allait bien et si une aide pouvait être apportée. Tout s'est bien passé et nous n'avons pas eu à intervenir.

Les travaux du nouveau bâtiment de l'EMS d'Aigle (agrandissement) avancent et devraient se terminer début 2020. Les résidents seront alors transférés dans cette nouvelle aile afin que les travaux de rénovation puissent démarrer dans l'ancienne bâtisse.

Concernant le projet d'extension de l'EMS des Grandes-Fontaines à Bex, la Municipalité de Bex a validé la procédure de modification du PPA et a assuré le comité de direction de la Fondation de son soutien. En outre, un calendrier pour la procédure de mise au concours de projets d'architecture a été élaboré. Ce concours devrait débuter dans le premier trimestre 2020.

L'événement principal de cette année 2019 aura sans aucun doute été l'inauguration de l'Hôpital intercantonal Riviera-Chablais (HRC), le 29 août, suivie des portes ouvertes les 31 août et 1er septembre, puis du déménagement des sites de Monthey, Montreux, Aigle, Vevey-Providence et Vevey-Samaritain entre le 28 octobre et le 22 novembre.

L'Espace Santé Rennaz a quant à lui été inauguré le 20 septembre avec des portes ouvertes organisées le lendemain.

PROTECTION CIVILE

Comme chaque année, les tests des sirènes fixes et mobiles qui concernent l'essai fédéral d'alarme générale ont été effectués le premier mercredi du mois de février.

Une commission consultative a été constituée et s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier le projet des nouveaux statuts de l'ORPCi, qui doivent remplacer la Convention de protection civile datant de 1998.

Dans son rapport, la commission considère que lesdits statuts sont acceptables en l'état et représentent une amélioration de la convention. Ce rapport a été transmis à l'ORPC. Les statuts vont être contrôlés par les services juridiques de l'Etat de Vaud puis validés et acceptés par l'Assemblée générale de l'ORPC. Un préavis municipal concernant ces nouveaux statuts devra être présenté aux Conseils communaux ou généraux durant l'année 2020.

Les nouveaux statuts ainsi validés par toutes les communes et par l'A.G. régionale entreront en vigueur le 1er juillet 2021.

AFFAIRES CULTURELLES - TOURISME

La nouvelle Commission culturelle de Noville s'est réunie à quatre reprises durant l'année 2019 : le 20 février, le 10 avril, le 4 septembre et le 30 octobre.

Pour sa première année d'activité, elle a organisé la projection d'un film documentaire au Battoir, "Dans le lit du Rhône", qui a eu lieu le 27 septembre en présence de la réalisatrice, Mme Mélanie Pitteloud et de Mme Marianne Gfeller, responsable du dossier de la 3^{ème} correction du Rhône à la Direction Générale de l'Environnement. Elles ont animé avec compétence la discussion qui a suivi la projection avec le public - qu'on aurait aimé plus nombreux ! Les membres de la commission ont néanmoins reçu des échos très positifs des participants durant la petite agape qui a conclu la soirée.

La Commission a en outre planifié plusieurs manifestations pour l'année 2020 : elle a notamment prévu l'organisation d'un concert à l'église pendant la semaine pascale et souhaite relancer les "Petits marchés gourmands" pour cinq samedis durant les mois de mai et juin. D'autres projets ont également été évoqués.

Pour la quatrième année consécutive et à l'instar du hameau de Crebelley ont eu lieu au mois de décembre "Les Fenêtres de l'Avent" dans le village de Noville. Cette activité conviviale semble avoir de plus en plus de succès auprès de nos citoyens, au vu du nombre d'inscriptions. Merci à Franziska Steingruber, à Viviani Machado et au Greffe pour l'organisation.

Le 29 octobre, l'Association pour la Défense des Intérêts Audiovisuels de la région Riviera-Chablais-Pays-d'Enhaut (ADIARCPE) - à laquelle Noville adhérait depuis sa fondation - a été dissoute par son Assemblée générale. Pour rappel, il s'agissait alors de soutenir un média, "ICI-TV", qui couvrait les actualités régionales. Toutefois, l'association a été dépassée quand différents médias régionaux ont fusionné pour devenir "La Télé" Vaud-Fribourg. Bien que l'ADIARCPE ait été représentée au conseil d'administration, son investissement n'était pas suffisant pour lui donner du poids dans les décisions et, dès lors, les buts de l'association n'ont plus pu être atteints.

Côté tourisme, les employés communaux se sont occupés à l'entretien habituel des chemins équestres et pédestres du territoire communal.

En outre, 18'580 nuitées ont été enregistrées en 2019 au camping des Grangettes ainsi qu'au port du Vieux-Rhône.

PARCS – CIMETIERE – PLACE DE SPORTS

La voirie a rafraîchi à la peinture les jeux du parc de Crebelley.

Au parc de Noville, une balancelle pour les petits en forme de cygne a été installée et le portique a été rallongé par un nouvel élément comportant un mur d'escalade, une tour et un toboggan.

A l'entrée du cimetière, les employés communaux ont aménagé un petit espace à l'aide de trois panneaux de palissade où les deux conteneurs - un pour les végétaux, l'autre pour les incinérables - ainsi que les arrosoirs ont été regroupés, ce qui semble plus pratique pour les visiteurs.

REMERCIEMENTS

En conclusion, nous sommes heureux une fois encore d'exprimer notre reconnaissance à tous nos collaborateurs accomplissant leur travail avec conscience et efficacité et qui, malgré l'augmentation des tâches, assument leurs responsabilités avec compétence et dévouement.

Nous nous félicitons particulièrement de l'excellente collaboration et de l'aide que vous apportez, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à la gestion des affaires communales. Nous vous exprimons notre sincère gratitude.

CONCLUSION

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité demande à votre autorité de bien vouloir lui donner décharge pour sa gestion relative à l'année 2019 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre écoulé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

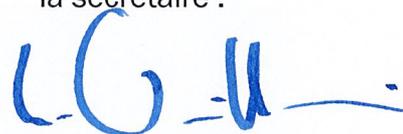
le syndic :



Pierre-Alain Karlen



la secrétaire :



Laurence Vuillemin

04.06.2020/MUN/lv